

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-065

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Considérant qu'il y a lieu de garantir et de faciliter le stationnement pour les personnes à mobilité réduite rue de l'ancienne Abbaye,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Un emplacement de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite est mis en place devant le n° 66, rue de l'ancienne Abbaye (EHPAD).

**ARTICLE 2 :** Une signalisation horizontale et verticale sera en mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.

**ARTICLE 4 :** La brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 17 avril 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication le 17/04/2024  
Le Maire  
David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Florence DEHAERT



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Florence DEHAERT